



Tarifs des garanties individuelles en cas d'accident corporel lors des activités proposées par l'association ENVOIL'

Couverture portant sur l'année civile pour les adhérents proposée par Axa, assureur d'Envoil'.

Options de garantie	Cotisation TTC par adhérent
Option 1 : avance sur recours Garantie des conséquences des préjudices corporels à concurrence de 153 000 €	29,91€
Option 2 : indemnités contractuelles Décès : Capital de 32 000 € Infirmité permanente : Capital maximum 64 000 €	14,30€
Option 3 : indemnités contractuelles Décès : Capital de 32 000 € Infirmité permanente : Capital maximum 64 000 € Incapacité temporaire : Indemnité journalière 16 € Hospitalisation : Indemnité journalière 8 € Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage 830 €	56,12€
Option 4 : indemnités contractuelles Décès : Capital de 16 000 € Infirmité permanente : Capital maximum 32 000 €	7,15€
Option 5 : indemnités contractuelles Décès : Capital de 16 000 € Infirmité permanente : Capital maximum 32 000 € Incapacité temporaire : Indemnité journalière 8 € Hospitalisation : Indemnité journalière 8 € Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage 830 €	32,93€
Option 6 : indemnités contractuelles(*) Décès : Capital de 1 600 € Infirmité permanente : Capital maximum 16 000 € Hospitalisation : Indemnité journalière 4 € Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage 830 €	11,95€

(*) L'option 6 est plus spécialement adaptée aux enfants.

Bulletin de souscription à remplir.

Coordonnées de l'assureur :

Mr Debourge

AXA Saint-cyprien

35 BOULEVARD DESNOYERS

66750 St Cyprien

Tel : 0468372197